Image not found or type unknown

Solidarité familial dans un cas de dépendance.

Par **Esclapes**, le **28/04/2012** à **11:56**

Bonjour,

Nous sommes trois enfants majeurs et mariés. La femme de mon frère ainé : N. (64 ans) vient d'avoir un accident qui entraîne pour elle une dépendance. Lorsque son séjour à l'hôpital sera achevé, elle sera hebergée dans un établissement spécialisé pour personnes handicapées. Si les revenus de mon frère s'avèrent insufisants pour régler la pension de l'établissement, sommes nous ma soeur et moi dans l'obligation de participer aux frais d'hebergement de ma belle-soeur, sachant qu'elle a deux frères mariés. Quelles sont les éléments de patrinoime, les assurances vies etc... qui sont retenus pour mon frère pour calculer cette éventuelle participation.
Merci pour votre site lisible et instructif et par avance pour votre réponse.
JL.E.

Par **cocotte1003**, le **28/04/2012** à **13:28**

Bonjour, non les freres et soeurs ne sont pas concernés par l'obligation alimentaire entre eux, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés